

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Demandes de subventions 2022 - Actions en matière de protection animale

Examen des demandes de subvention pour l'année 2022 des différentes associations ayant une action de protection animale. Le montant global est de 2 200,00 €.

En 2021, la ville de Quimper a accordé des subventions aux associations suivantes :

- L'ANIMAL DANS LA VILLE	681,00 €
- ABRAQ	1 200,00 €
- S.P.A.	475,00 €

L'association « L'animal dans la ville » a été créée en 1997 par une partie des anciens membres de l'association S.P.A. (Société Protectrice des Animaux). L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier dans la régulation de la population des chats dans les quartiers. Cette action est menée en partenariat avec la ville depuis 1992. Cependant, depuis quelques années, l'association est moins active dans les quartiers, faute de bénévoles. Elle effectue de moins en moins de stérilisations.

L'association ABRAQ (Association des bénévoles du refuge animalier de Quimper) a été créée en 2012 par des membres de la SPA. L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier sur la collecte puis la distribution d'aliments pour animaux pour les personnes les plus démunies, possesseurs de chiens et sur le financement de soins vétérinaires. Elle participe aux opérations de stérilisation de chats dans les quartiers en lien avec la SPA.

La SPA (Société protectrice des animaux) assure la gestion du refuge du Corniguel, avec la mise à disposition gracieuse des locaux. Elle sollicite une demande de subvention de fonctionnement. La SPA reçoit par ailleurs les animaux de personnes hospitalisées ou admises en maison de retraite.

Parallèlement, à l'initiative du service Hygiène, et en réponse à l'appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre du plan France Relance en vue de gérer les populations de chats errants, une convention a été signée entre les quatre associations locales actives sur cette thématique, dont la SPA désignée association coordonnatrice, conformément aux dispositions de l'appel à projets, des vétérinaires locaux, et la Ville de Quimper. Cette convention permettra la stérilisation (prise en charge par l'Etat) et l'identification (prise en charge par la Ville), puis la remise en liberté sur le lieu de capture, de 70 chats chaque année.

De ce fait, sur le budget de 3 200 € voté en 2022 pour les opérations de stérilisation de chat, 1 000 € sont affectés à la prise en charge de l'identification et 2 200 € sont affectés aux associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser les subventions aux associations suivantes au titre de l'année 2022 (imputation 6574.521.833) :

- L'ANIMAL DANS LA VILLE	500 €
- ABRAQ	1 200 €
- S.P.A.	500 €